Ouvertures

Publicité grand public : la Commission européenne s'entête

L'histoire a un air de "déjà-vu" : la Commission européenne maintient son projet de permettre aux firmes pharmaceutiques de communiquer auprès du grand public sur les médicaments de prescription (1,2).

Idée fixe. En 2002, les députés européens avaient très largement rejeté le projet de la Direction générale Entreprises de la Commission européenne de permettre la publicité grand public pour les médicaments de prescription (1). La Commission n'avait obtenu que la mission de faire des propositions pour améliorer l'accès du public à une information de qualité en santé. Mais elle a de nouveau proposé en 2007 de permettre aux firmes de communiquer auprès du public (1).

La Commission européenne n'a presque tenu aucun compte des vives critiques exprimées lors de la consultation publique sur sa proposition. Mais elle présente désormais son projet de Directive en invoquant le droit des patients à l'information (2). Et les firmes jurent qu'elles ne réclament pas la levée de l'interdiction de la publicité pour les médicaments de prescription, mais qu'il est de leur "devoir" de transmettre au public des informations qu'elles seraient seules à détenir sur leurs médicaments (a).

Déjà trop de publicités. Les firmes ont déjà de larges droits d'accès au grand public, notamment le droit de publier des informations sur les pathologies, le droit de parrainer des émissions audiovisuelles, de promouvoir leurs médicaments auprès des journalistes grand public, de s'impliquer dans des publications mises à disposition du public dans les salles d'attente des médecins et les pharmacies d'officine, etc.

Les firmes sont aussi présentes sur internet, y compris là où on ne les attend pas : « (…) *Pour l'instant et compte tenu de la législation, les laboratoires se limitent à une présence discrète sur les blogs, en passant par des agences spécialisées en buzz marketing* (…) » (3).

Ainsi les firmes font déjà très largement de la publicité grand public pour des médicaments de prescription par tous les médias possibles, et demandent simplement à avoir le droit d'en faire davantage, et plus librement.

Les députés européens et les ministres des États membres européens vont examiner ce projet de Directive en 2010. Encourageons-les à restreindre les activités publicitaires des firmes, plutôt qu'à les étendre encore.

©Prescrire

a- Pour en savoir plus, lire les nombreux textes sur le sujet mis en ligne sur le site www.prescrire.org à la rubrique "Europe et médicament".

1- Prescrire Rédaction "Information-patient : la clé du marché" *Rev Prescrire* 2007 ; **27** (285) : 545.
2- "Commissioner makes final plea for drug information directive" 2 septembre 2009. Site www.euractiv.com consulté le 21 octobre 2009 : 3 pages.
3- Postel B "Industrie pharmaceutique - Quelles informations pour les patients ?" *Pharmaceutiques* mars 2009 ; 33.

Téléchargé sur prescrire.org le 03/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement